

qui, comme dans d'autres régions du Canada, doivent se développer, si nous voulons assurer des emplois à notre population de plus en plus nombreuse. Cependant, la mise en valeur de ces industries dépend presque exclusivement de notre aptitude à vendre nos produits, soit sur notre continent, soit sur les marchés mondiaux. A ce propos, nous sommes bien désavantagés par notre situation géographique et par les énormes frais de transport qui sont pour nous un obstacle beaucoup plus grand que pour toute autre partie du Canada. J'ai déjà, à d'autres occasions, insisté sur l'importance d'aider les industries locales chaque fois que c'est possible par l'achat sur les lieux d'articles destinés aux forces armées et par l'adjudication à ces industries de contrats militaires relativement à des produits que nous sommes en mesure de fournir.

J'ai déjà expliqué comment il se fait que nous sommes incapables de rivaliser dans les appels d'offres parce que nos frais de transport font plus que contre-balancer l'avantage de nos prix à l'usine locale. J'ai soulevé cette question au comité de la défense et j'ai demandé si on ne pouvait pas accorder quelque préférence spéciale aux industries locales des provinces Maritimes et de Terre-Neuve. On m'a répondu que, si on agissait ainsi, cela constituerait autant un obstacle qu'un avantage. Je me suis ensuite entretenu de ce problème avec M. Donald Gordon, au comité des chemins de fer, et il m'a fait remarquer que certaines lois l'empêchent de faire un régime d'exception pour une partie du Canada contre une autre. Le taux qu'il établit pour Terre-Neuve doit s'appliquer partout au Canada dans le cas du même produit.

Nous semblons être engagés dans quelque impasse, mais il n'en reste pas moins qu'il faut absolument que nos industries locales bénéficient de quelque forme de préférence si nous voulons qu'elles continuent d'exister et de se développer. Je sais que le ministre est très ingénieux. J'espère qu'il appliquera son ingéniosité à la solution de ce problème et qu'il tâchera de trouver quelque moyen d'accorder un régime de préférence à nos petites industries locales des provinces Maritimes et de Terre-Neuve.

Vu que presque tous mes commettants sont des pêcheurs, comme ceux de mon collègue, l'honorable député de Bonavista-Twillingate, je m'en tiendrai principalement à la vente du poisson. L'an dernier, le Canada a produit 1.9 milliard de livres de poisson. Je fais remarquer qu'il s'agit là du poids du poisson débarqué parce que, de toute évidence, le poids du poisson conditionné est bien différent. Ce chiffre fait voir une légère diminution par rapport aux deux milliards de livres de poisson débarquées l'année précédente. Débarquée, cette quantité de poisson vaut 93 millions. Les

honorables députés me permettront de leur signaler que cette valeur se compare aux 132.5 millions dont le ministre a parlé cet après-midi, ce qui est évidemment la valeur marchande du même poisson.

Or, des 1.9 milliard de livres de poisson débarqués, 548 millions de livres, soit environ 28 p. 100, correspondaient à la production de Terre-Neuve. La valeur au débarquement était voisine de 13 millions, soit 14 p. 100 environ de la valeur au total. Si on établit une comparaison entre ces chiffres, même en tenant compte des diverses valeurs marchandes des diverses espèces, je crois qu'on peut en conclure que le pêcheur de Terre-Neuve reçoit actuellement bien moins que la valeur moyenne du poisson débarqué pêché par lui.

Or, 52.6 millions de livres de ces 548 millions ont été préparées et vendues sous forme de filets congelés. C'est une diminution de 16 p. 100 par rapport aux 62.8 millions de filets congelés produits l'année précédente. Cette production de 52.6 millions de livres de poisson a été intégralement écoulee aux États-Unis. On comprendra le vif plaisir que nous avons pris à entendre le ministre insister cet après-midi sur l'importance primordiale que nos relations commerciales avec les États-Unis présentaient pour l'ensemble de notre pays. Si cela est exact, cela l'est doublement en ce qui concerne Terre-Neuve. Toute aggravation de nos rapports commerciaux pouvant motiver des représailles sur le marché américain,—l'établissement de contingents, par exemple, ou le relèvement des droits douaniers frappant notre poisson,—serait, pour le pêcheur terre-neuvien, une véritable catastrophe.

Le reste de ce poisson a été salé et vendu dans les marchés du monde où se vend le poisson salé, soit sous forme de poisson salé à sec, de poisson salé vert ou de poisson saumuré. Il y a un siècle environ Terre-Neuve produisait 1.5 million de quintaux de poisson séché. Pour la gouverne de ceux qui ne connaissent peut-être pas le terme, il serait peut-être bon que j'explique qu'un quintal correspond à 112 livres de poisson séché. De 1930 à 1949 notre production de poisson salé sec a été voisine d'un million. Pendant certaines de ces années-là le chiffre passait un peu au-dessus de cette moyenne, pour retomber un peu en deçà pendant certaines autres années. La moyenne s'établissait en somme à un peu plus d'un million de quintaux par année.

Depuis la confédération, en 1949, ce chiffre s'est abaissé graduellement de sorte qu'aujourd'hui nous ne produisons plus que 600,000 quintaux, ou un peu plus, ce qui représente une diminution voisine de 40 p. 100. Or, cette diminution s'est produite à une époque où